

Date de dépôt : 3 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Caroline Marti : Léman Express : l'offre sera-t-elle suffisante pour répondre aux besoins en période de déconfinement ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Pour éviter un engorgement des routes et une flambée de la pollution lors de la période de déconfinement, il est essentiel d'inciter les personnes qui doivent se rendre physiquement sur le lieu de travail à opter pour la mobilité douce et, subsidiairement, pour les transports collectifs.

Afin que les transports collectifs demeurent une alternative au transport individuel motorisé aussi efficace que sécurisée d'un point de vue sanitaire, nous devons nous assurer d'une offre suffisante pour éviter un engorgement de ceux-ci, rendant impossible le respect des distances physiques et règles de sécurité sanitaire. Pour le surplus, encourager le choix de ce mode de transport passe inmanquablement par l'assurance d'un réseau efficace et une offre performante.

Or, il semblerait, selon les informations publiées sur le site internet du Léman Express, que la ligne Genève-Coppet ne serait desservie qu'à 50% de sa desserte ordinaire et la ligne entre Genève et Annemasse qu'à 66%.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Comment se fait-ce que les lignes Genève-Coppet et Genève-Annemasse circuleront selon une cadence réduite alors que la ligne Genève-La Plaine ou d'autres réseaux régionaux suisses circulent au maximum de leur capacité ?*
- *Quand est-il prévu de revenir aux cadences normales entre Genève et Coppet et entre Genève et Annemasse ?*
- *Le département des transports ne craint-il pas qu'avec des cadences réduites, les trains risquent d'être trop fréquentés pour assurer le respect des règles sanitaires et de distance physique, ce qui pourrait mettre en péril la santé des usagers et les dissuader d'emprunter les transports collectifs ?*
- *Le département des transports ne craint-il pas qu'avec des cadences réduites, l'offre de transports collectifs ne réponde plus aux besoins des usagers qui risquent de se reporter vers d'autres modes de transport tels que les transports individuels motorisés ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comment se fait-ce que les lignes Genève-Coppet et Genève-Annemasse circuleront selon une cadence réduite alors que la ligne Genève-La Plaine ou d'autres réseaux régionaux suisses circulent au maximum de leur capacité ?

Parmi les nombreuses mesures prises par les Chemins de fer fédéraux (CFF) pour enrayer la propagation du coronavirus, sur instruction des autorités fédérales, figure l'interruption totale des classes de formation des futurs mécaniciens dédiées à la conduite du matériel roulant du Léman Express (Flirt et Régiolis). Le retard pris dans les formations, cumulé à un taux d'absentéisme élevé (personnes malades ou à risque), n'a pas permis d'envisager une reprise normale du trafic dès le 11 mai 2020. Par ailleurs, à la différence de la ligne Genève-La Plaine, les formations aux rames et au réseau Léman Express étant très spécifiques, les CFF n'ont pas été en mesure d'appeler en renfort des agents habilités à conduire sur cette ligne transfrontalière. Au vu des mesures mises en place par les CFF pour pallier ces inconvénients, décrites dans la réponse à la question suivante, il ne peut néanmoins être considéré que l'offre Léman Express fonctionne *stricto sensu* avec une cadence réduite.

Quand est-il prévu de revenir aux cadences normales entre Genève et Coppet et entre Genève et Annemasse ?

Le retour à la situation nominale est prévu le 17 août 2020. En attendant, des solutions ont été trouvées avec les CFF pour garantir une offre au quart d'heure entre Genève-Coppet et Genève-Annemasse sur l'ensemble de la journée. Les CFF font dès lors circuler, depuis le 25 mai 2020, du matériel Domino-3 et Flirt entre Genève et Coppet, dans les sillons des deux trains Léman Express manquants, maintenant ainsi un train toutes les 15 minutes sur cette liaison.

Concernant la liaison Annemasse-Genève, en complément des deux trains Léman Express qui circulent chaque heure, les CFF ont mis en circulation, depuis le 18 mai 2020, deux RegioExpress par heure, dans les trames horaires dédiées au Léman Express. Ces trains effectuent les 5 arrêts des gares et haltes du CEVA avant de poursuivre leur route vers Lausanne.

Les solutions trouvées avec les CFF pour assurer une desserte toutes les 15 minutes entre Coppet-Genève et Genève-Annemasse permettent, malgré des circonstances un peu dégradées, de proposer aux voyageurs une offre de transport performante.

Le département des transports ne craint-il pas qu'avec des cadences réduites, les trains risquent d'être trop fréquentés pour assurer le respect des règles sanitaires et de distance physique, ce qui pourrait mettre en péril la santé des usagers et les dissuader d'emprunter les transports collectifs ?

Les deux trains Léman Express manquants entre Annemasse et Genève ont été remplacés par des trains RegioExpress, trains modernes à deux étages offrant une capacité allant jusqu'à 1 000 places. Ils contribueront à résoudre les éventuels besoins de capacité et faciliteront le maintien de la distance physique entre les passagers.

Le département des transports ne craint-il pas qu'avec des cadences réduites, l'offre de transports collectifs ne réponde plus aux besoins des usagers qui risquent de se reporter vers d'autres modes de transport tels que les transports individuels motorisés ?

Sachant que le Conseil d'Etat a communiqué auprès des entreprises pour les inciter à maintenir le télétravail de leurs salariés et à favoriser l'organisation du travail sur les horaires décalés, que l'offre des Transports publics genevois (TPG) redéployée correspond à plus de 90% de l'offre normale et sera complète dès le 8 juin 2020, que l'offre de transport lacustre a repris, que les offres de transport transfrontalières sont quasi normales et que l'offre des CFF

décrite ci-dessus compte près de 4 700 places aux heures de pointe, le département des infrastructures estime que l'offre de transports collectifs répond aux besoins des usagers. Le canton a également mis en place, en collaboration étroite avec la Ville de Genève, des mesures favorisant activement les modes doux, en créant de nouvelles voies cyclables et des itinéraires piétons facilités qui sont une autre alternative aux besoins de mobilité tout en permettant de limiter le recours aux transports individuels motorisés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS